



N° d'épreuve FFM _____ 276
 Moto-Club _____ **MOTO CLUB LEDENON**
 N° d'affiliation _____ **C2127**
 Date _____ **28, 29 et 30 mai 2021**
 Lieu _____ **CIRUIT DE LEDENON**
 Organisateur technique - **MARIE BONDURAND**
 E-mail _____ **info@ledenon.com**
 Téléphone _____ **04 66 37 11 37**



REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DELETANG Jean-Marc	Licence :	008272
Directeurs de course adjoints	GUERIN Thomas	Licence :	070578
	LEFEBVRE Didier	Licence :	255807
Délégué FFM (Président du Jury)	VILLA VEGA Annie	Licence :	028739
Membre du Jury	ROUX MICHEL	Licence :	081639
Membre du Jury	NIEREMBERGER Sylvana	Licence :	159701
Commissaire technique responsable	LE RUYET Gaétan	Licence :	015564
Responsable du chronométrage	RENAULT Florent	Licence :	077871

Article 3 Catégories & Engagements

SUPERBIKE

A partir de 16 ans*
 De 750 à 1000cc 4T, 3 et 4 cylindres
 De 800 à 1200cc 4T, 2 cylindres

+ Superbike Challenger
 Pilotes de 16 ans à moins
 de 28 ans au 01/01/21

SUPERSPORT 600

A partir de 15 ans*
 De 401 à 600cc 4T (4 cylindres)
 De 401 à 675cc 4T (3 cylindres)
 De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)

+ Supersport 600 Challenger
 Pilotes de 15 ans à moins de
 21 ans au 01/01/21

SUPERSPORT 300

De 12* à moins de 26 ans au 01/01/21
 De 300 à 500cc 4T, 1 et 2 cylindres
 A 13 ans : 50CV max à la roue arrière
 A 12 ans : 42CV max à la roue arrière

+ Supersport 300 Challenger
 Selon règlement technique
 du Promo 400cc

SIDE-CARS

A partir de 16 ans (15 ans passager)*
Châssis court (F2) :
 De 401 à 600cc 4T (4 cylindres)
 De 401 à 675cc 4T (3 cylindres)
 De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)
Châssis long 600cc (F600) :
 selon règlement FIM Mondial

OGP Pré-Moto 3

De 11* à moins de 20 ans au 01/01/21
 250cc 4T (moteur d'origine tout-terrain)
 Maxi 42 CV à la roue arrière

HONDA NSF

De 11* à moins de 20 ans au 01/01/21
 Machines Honda NSF 250R 4T monocylindre
 A 11 et 12 ans : 42 CV maxi à la roue arrière
 13 ans et plus : 50 CV maxi à la roue arrière

Course annexe :



European Bikes :
 690cc 4T minimum
 1300cc 4T maximum
 Commercialisées ou Prototypes

Course d'accompagnement :

Championnat de France VMA

* La limite d'âge minimum est à la date d'anniversaire du pilote.



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant wild card ou LJA devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour un moteur 2T et de 300 € pour un moteur 4T. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable **Docteur ROMIEU**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **CHU NIMES**

Nombre d'ambulance(s) **4**

Temps de trajet (en min) **25 min**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **CIRCUIT DE LEDENON**

Adresse **30210 LEDENON**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **3KM156**

Largeur minimum de la piste **13 mètres**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **50**

En course : **42**

Capacité Side-car :

Pendant les essais : **30**

En course : **26**

Nombre d'OCP* **45**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **19/03/21**

MOTO CLUB DE LEDENON
Circuit de Lédénon
30210 LEDENON
Tél. 04 66 37 11 37
Fax 04 66 37 15 92


Visa de la Ligue

Date : **Le 29/03/2021**
PO/ Nelly Arabeyre

AS


Visa de la FFM

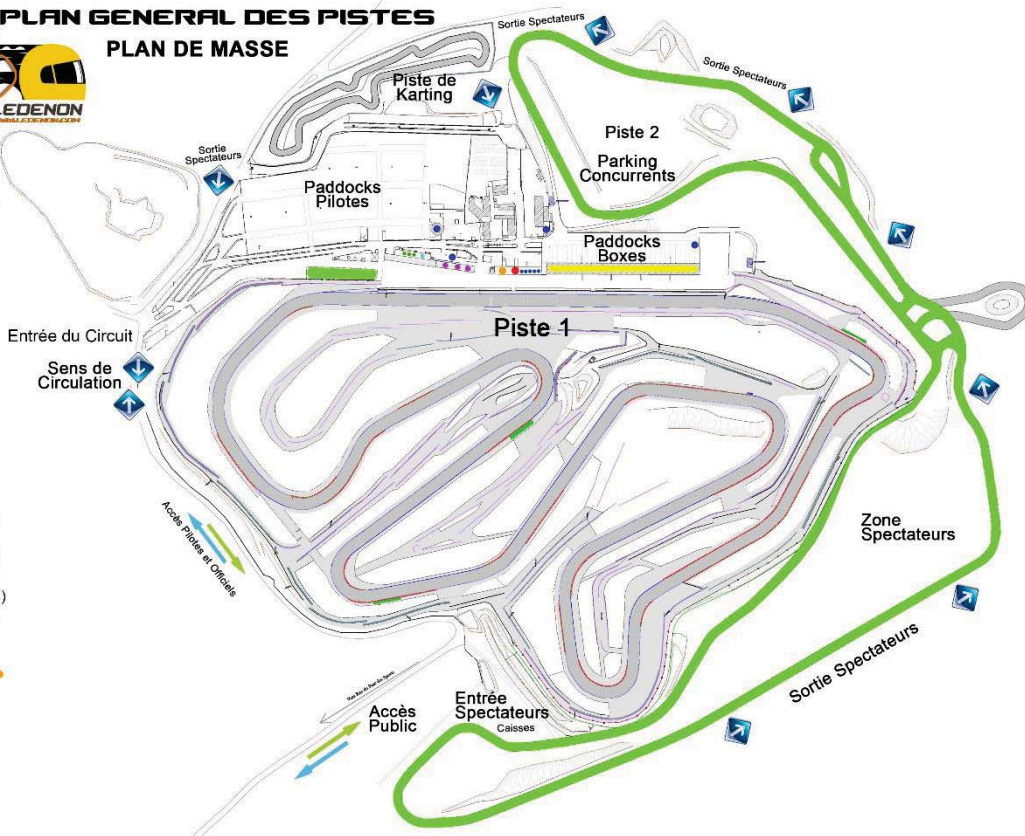
Date : **26/04/2021**
Numéro : **21/0194**





PLAN GENERAL DES PISTES

PLAN DE MASSE

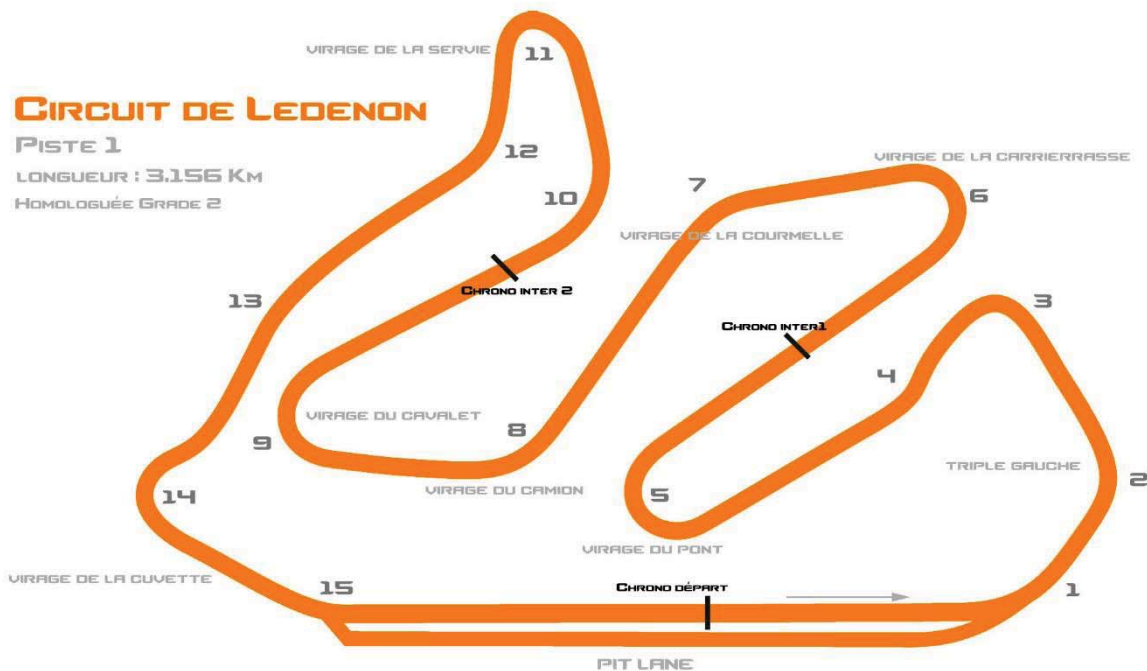


CIRCUIT DE LEDENON

PISTE 1

LONGUEUR : 3,156 KM

HOMOLOGUÉE GRADE 2



VENDREDI MATIN

08h30	09h00	Séance essais libres Championnat de France VMA
09h05	09h35	Séance essais libres European Bike
09h40	10h10	Séance essais libres Supersport 600
10h15	10h45	Séance essais libres Supersport 300
10h50	11h20	Séance essais libres OGP Pré Moto 3 / Honda NSF 250
11h25	11h55	Séance essais libres Superbike
12h00	12h30	Séance essais libres Side Cars

VENDREDI APRES-MIDI

14h00	14h30	Séance essais libres Championnat de France VMA
14h35	15h05	Séance essais libres European Bike
15h10	15h50	Séance essais libres Supersport 600
15h55	16h25	Séance essais libres Supersport 300
16h30	17h00	Séance essais libres OGP Pré Moto 3 / Honda NSF 250
17h05	17h45	Séance essais libres Superbike
17h50	18h20	Séance essais libres Side Cars

LEDENON – 29 et 30 mai

SAMEDI MATIN

08h15	08h40	Séance essais Chronos Championnat de France VMA
08h45	09h15	Séance d'essais libres Supersport 300
09h25	09h55	Séance essais libres OGP Pré moto 3 / Honda NSF 250
10h00	10h40	Séance essais libres Supersport
10h50	11h15	1 ^{ère} séance d'essais chronométrés European Bike
11h20	12h00	Séance d'essais libres Superbike
12h10	12h35	1 ^{ère} séance d'essais chronométrés Side Cars

SAMEDI APRES-MIDI

14h00	14h25	Séance d'essais chronométrés Supersport 300	
14h35	15h00	Séance d'essais chronométrés Supersport	
15h05	15h30	Séance d'essais chronométrés OGP Pré Moto 3 / Honda NSF 250	
15h40	16h05	Séance d'essais chronométrés Superbike	
16h20		1 ^{ère} Course European Bike	13 Tours
17h00		1 ^{ère} Course Side-Cars	16 Tours
17h45		1 ^{ère} Course Championnat de France VMA	12 Tours
18h25	18h35	Warm up Supersport 300	
18h40	18h50	Warm up OGP Pré Moto 3 / Honda NSF 250	

DIMANCHE MATIN

08h00	08h10	Warm up Supersport	
08h15	08h25	Warm up Superbike	
08h30	08h55	2 ^{ème} séance d'essais chronométrés Side-Cars	
09h05	09h30	2 ^{ème} séance d'essais chronométrés European Bike	
09h45		1 ^{er} course Supersport 300	15 Tours
10h25		1 ^{ère} Course Supersport	19 Tours
11h05		1 ^{ère} Course OGP Pré Moto 3 / Honda NSF 250	15 Tours
11h45		1 ^{ère} Course Superbike	20 Tours

DIMANCHE APRES-MIDI

14h00		2 ^{ème} Course Championnat de France VMA	12 Tours
14h40		2 ^{ème} Course Side-Cars	16 Tours
15h20		2 ^{ème} Course European Bike	19 Tours
16h00		2 ^{ème} Course Supersport 300	15 Tours
16h40		2 ^{ème} Course Supersport	19 Tours
17h20		2 ^{ème} Course OGP Pre moto 3 / Honda NSF 250	15 Tours
18h00		2 ^{ème} Course Superbike	20 Tours



N° d'épreuve FFM _____ **276**
Moto-Club _____ **MOTO CLUB LEDENON**
N° d'affiliation _____ **C2127**
Date _____ **28, 29 et 30 mai 2021**
Lieu _____ **CIRCUIT DE LEDENON**
Organisateur technique - **MARIE BONDURAND**
E-mail _____ **info@ledenon.com**
Téléphone _____ **04 66 37 11 37**

CDF VITESSE Motos Anciennes

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2021

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le championnat de France VMA (Vitesse Motos Anciennes).

Cette manche du Championnat de France VMA se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres ou un représentant pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM Evelyne DESBORDES Licence : 154232
Commissaire technique Patrick MANNEVY Licence : 016359

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

VITESSE	ENDURANCE
<input checked="" type="checkbox"/> VMA Vintage	<input type="checkbox"/> Endurance Classic A
<input checked="" type="checkbox"/> VMA Classic	<input type="checkbox"/> Endurance Classic F
<input checked="" type="checkbox"/> VMA Post-Classic	<input type="checkbox"/> Endurance OPEN A
<input type="checkbox"/> VMA 2T Historique	<input type="checkbox"/> Endurance OPEN F
<input type="checkbox"/> VMA Supersport	
<input type="checkbox"/> VMA Superbike	

Machines admises : Se référer à l'article 1 du règlement général du championnat VMA et à l'article 2 du règlement général du championnat d'Endurance VMA.

Licences : Les pilotes de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française NCO, IVM, LUE, INTER ou LJA2, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.

Les pilotes désirant rouler avec une licence LJA2 seront classés dans la course où ils rouleront mais ne marqueront pas de points aux Championnats pour l'année en cours.

Commentaires :

Visa du Moto-Club

Date : 01/04/21

MOTO CLUB DE LEDENON

Circuit de Lédénon
30210 LEDENON

Tél. 04 66 37 11 37

Fax 04 66 37 15 92

Visa de la Ligue

Date : Le 06/04/2021
PO/ Nelly ARABEYRE

AS



Visa de la FFM



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Attestation d'assurance

Organisation de manifestations

(Articles A331-17 et A331-20 du Code du sport)

Gras Savoye WTW
Pôle Sports mécaniques
☎ 04 72 34 90 28

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1, cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

MOTO CLUB LEDENON
CIRCUIT DE LEDENON
30210 - LEDENON

Ci-après dénommé « le Souscripteur », est titulaire d'un contrat N° 56 033 473 /221. 103 Ayant pour objet de le garantir contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile d'organisateur de :

CHAMPIONNAT DE France SUPERBIKE

Épreuve FFM n° 286

Se déroulant à : CIRCUIT DE LEDENON

Du 29-30/05/2021

N° de contrat : 56 033 473 / 221.103

Ce contrat, que le Souscripteur s'engage à signer ultérieurement, a pour objet de garantir, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L. 331-10, D. 321-1 à D. 321-5, R.331-30, A. 331-32, A331-17 et A. 331-20 du Code du sport, les risques prévus à l'article R331-30 du Code du sport.

Le contrat couvre lors de la manifestation et ses essais :

1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non causés aux spectateurs, aux tiers, aux participants à la manifestation, ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur - tous les assurés étant considérés comme tiers entre eux y compris les participants, conformément à l'article L331-10 du Code du sport ;

2°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Etat ou des collectivités territoriales pour tous les dommages causés aux tiers ou à l'organisateur par les fonctionnaires agents ou militaires mis à la disposition de ce dernier ou leur matériel ; **Allianz IARD s'engage à renoncer, en cas de sinistre, à tout recours contre l'État et les autorités départementales ou municipales ainsi que contre toute personne ou service relevant desdites autorités à un titre quelconque.**

3°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents envers les agents de l'Etat ou de toute autre collectivité publique participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive en cas de dommages corporels causés auxdits agents et de dommages au matériel de l'Etat et des collectivités territoriales ;

4°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux assurés en cas de dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles, y compris les frais d'urgence, et de préjudice écologique accidentel, y compris les frais de prévention de ce préjudice écologique.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties, conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du sport, sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 €	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garantis	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique accidentel	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

Ce contrat est valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 29/05/2021 à 00H00 au 30/05/2021 à 24H00.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager Allianz IARD au-delà des conditions de la durée figurant ci-dessus et des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère. De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie conformément à l'article L112-3 du Code des assurances.

Toute adjonction autre que les cachets et signature du Représentant d'Allianz IARD est réputée non écrite.

Fait à Villeurbanne, le 20/04/2021

Pour Allianz IARD,
(cachet et signature)

